



**Monitorat Fédéral deuxième degré
Hendaye. Juillet 2006
Epreuves théoriques**

**Le cadre réglementaire de l'activité
Durée 45 min – Coefficient 1**

- 1) Quelles sont les prérogatives d'un MF₂? (2 points)

- 2) Un moniteur dans un club souhaiterait faire une proposition de modification de la réglementation concernant la technique au niveau national.
Retracez le cheminement de sa proposition jusqu'à son adoption (éventuelle) (3 points)

- 3) Quelles sont les différentes possibilités offertes à un MF₁ pour être tuteur de stage dans le suivi d'un initiateur. (2 points)

- 4) Quelles sont les prérogatives d'un directeur de plongée en fonction de sa qualification. (3 points)

- 5) Quelles sont les spécificités du certificat médical pour les jeunes plongeurs de moins de 14 ans. (2 points)

- 6) Quels sont les affichages obligatoires dans un Etablissement d'APS (EAPS = Etablissement d'Activité Physique et Sportive) affilié à la F.F.E.S.S.M. (2 points)

- 7) Quelles sont les démarches administratives pour organiser une session de Niveau 4 dans le cadre d'un club?
Quelle est la composition minimale du jury (2 points)

- 8) Quelles sont les différentes possibilités offertes par la réglementation pour intégrer un plongeur PADI dans l'activité d'un club fédéral associatif ou dans le cadre d'une SCA. Les modalités administratives ne sont pas demandées. (4 points)

Le cadre réglementaire de l'activité / Eléments de corrections

1) (2 points)

Délivrance des brevets fédéraux de plongeur jusqu'au N III
Participation aux examens Niveau 4, initiateur, MF₁
Signature des attestations des stages pédagogiques pour les futurs MF1
Signature de l'aptitude à 50m pour le futur MF2

2) (3 points)

Proposition transmise au Président du club.
Transmission vers la CTR pour examen
Consultation du Collège des IR pour avis
Accord de la CTR : Proposition à la CTN
Examen de la proposition par le collège des IN
Accord de la CTN : Transmission au CDN adoption définitive (ou rejet)

3) (3 points)

Participation à une formation initiateur validée par un MF₂ (2 jours ou 4 demi journées sur un mois max) ou Participation à un stage CTR de formation de tuteurs (2 jours) ou Stage initial de MF₂ (6 jours)

4) (3 points)

Milieu naturel: E3. P5 si exploration uniquement.
S'il y a des plongeurs Nitrox, il doit de plus être Nitrox confirmé.
Milieu artificiel: Si P inférieure ou égale à 6m : E1
Le directeur de plongée autorise les plongeurs de niveau 1 ayant reçu une formation adaptée à plonger entre eux et les plongeurs de niveau 4 à effectuer les baptêmes.
Piscine ou fosse de plongée excédant six mètres : Réglementation plongée en milieu naturel.

5) (2 points)

Médecin fédéral ou titulaire d'un DU de médecine de plongée ou hyperbare
Première licence, audio tympanométrie sur décision du médecin signataire.
Pas obligatoire pour le baptême sauf si enfant handicapé

6) (3 Points).

Titres et diplômes, cartes professionnelles et récépissés de la déclaration mentionnée
Garanties d'hygiène et de sécurité
Contrat d'assurance
Composition d'une trousse de secours pour les premiers soins en cas d'accident
Tableau d'organisation des secours avec coordonnées.
Tarifs
Normes de sécurité et de pratique

7) (2 points)

Prévenir la C.T.R au minimum 2 mois avant la date d'examen. Fournir la composition du jury et un sujet complet.
Deux E4 titulaires de la licence fédérale en cours de validité, dont au moins un IR délégué par la CTR responsable de l'examen.
E3, à condition de ne pas représenter plus de la moitié du jury.

8) Tableau page suivante.

Brevet PADI	Brevet correspondant F.F.E.S.S.M	Exercices complémentaires
Open Water Diver	Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> - 4 plongées attestées en milieu naturel. - Recevoir une information émanant d'un MF indiquant le cadre réglementaire de la pratique de la plongée en France. - Délivrance d'une attestation par le club FFESSM
Advanced Open Water Diver + spécialité PADI "plongée profonde"	Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> - Exercice d'aisance à 20 mètres : assistance et remontée d'un équipier en difficulté. - Exercices d'aisance jusqu'à 40 m, <ul style="list-style-type: none"> — Démonstration de la maîtrise de son évolution à cette profondeur - Formation : compétence 6 (contenus théoriques) des contenus de formation de niveau II FFESSM.
<p style="text-align: center;">Rescue</p> Cours de spécialité Padi "plongée profonde" Cours MFA ou EFR de PADI ou du RIFAP	Niveau 3	<p>*On doit enseigner et valider toutes les capacités issues des 5 compétences du Niveau III FFESSM, correspondant à l'espace lointain. Cette formation se fait en 8 plongées au minimum.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation : compétence 6 (contenus théoriques) des contenus de formation de niveau III FFESSM.
Délivrance d'un <u>certificat</u> de compétence	Niveaux I, II et III	Valable pendant une durée limitée. Utilisable seulement par le moniteur qui a constaté le niveau de compétence. Tenue d'un livre de bord par le moniteur : traçabilité de l'action